



*Alliance des Regroupements des Usagers du Transport Adapté du Québec*

**COMMUNIQUÉ**  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Projet de loi 17 - L'exclusion des usagers du transport adapté !**

**Montréal, le 25 mars 2019** - *L'Alliance des Regroupements des Usagers du Transport Adapté du Québec (ARUTAQ)*, qui représente les 120 000 personnes admises au transport adapté, demande au Gouvernement du Québec de revoir le Projet de loi 17 concernant le transport rémunéré des personnes par automobile.

Depuis 20 ans, l'industrie du taxi constitue un partenaire majeur dans l'organisation des services de transport adapté. Au Québec, elle effectue 70% des déplacements que requièrent les personnes handicapées pour aller à l'école, se rendre au travail, recourir à leurs soins de santé, visiter leur famille et leurs amis, et s'impliquer dans leur communauté, ce qui représente près de 6 millions de déplacements par année.

Depuis 20 ans, les dispositions de la loi assurant les services de transport par taxi ont instauré des obligations à l'égard du transport des personnes handicapées, notamment concernant les véhicules universellement accessibles que requiert cette clientèle.

Le Projet de loi 17, non seulement ne reconnaît plus la nécessité du transport des personnes handicapées, mais il rejette du revers de la main les dispositions qui assuraient leur accès à un transport par taxi adapté à leurs particularités.

Dans son Projet de loi 17, le Gouvernement du Québec ne tient aucunement compte de la réalité reliée à l'accroissement fulgurant du nombre de personnes admises au transport adapté, dont celles en fauteuil roulant pour qui le taxi représente leur seul moyen de se déplacer.

**Puisqu'il va à l'encontre de l'inclusion réalisée depuis les vingt dernières années des personnes handicapées dans les services de transport par taxi, à qui profite ce Projet de loi 17 ?**

- 30 -

**Source :** Rosanne Couture  
Directrice générale  
514 276-1049  
arutaq@bellnet.ca